

No 27

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023**

**Lieu : Salle du Conseil Municipal**

Présidence : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mmes Sonja Molinari, Maire, Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Stéphanie Lammar, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Julide Turgut Bandelier, ainsi que MM. Jean-Marc Antonioli, Dominique Barbuzzi, Julien Barro et Didier Prod'hom

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 101-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 7'135'000.— TTC (dont CHF 339'279.61 TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour le réaménagement du secteur Fontenette-Boulodrome, phase 1 étape 2 sur la parcelle N° 3509, sise 57 route de Veyrier à Carouge
5. Délibération administrative **DA 105-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000 - en faveur de Caritas Suisse pour l'aide d'urgence aux victimes du séisme du 6 février 2023
- Propositions des membres du Conseil municipal**
6. Motion 025-2022 R : Inclusion numérique
7. Postulats
8. Résolutions

9. Pétition **PE 011-2023 R** : Pour que les tractations de cession de terrain entre la commune de Carouge et l'État de Genève aboutissent, pour que l'aménagement du quartier de la Tambourine puisse enfin démarrer
10. Pétition **PE P 013-2023 P** : Travaux dans le parking de l'Octroi
11. Questions

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président a le regret d'annoncer le décès de M. François Lammar, papa de la Conseillère administrative Stéphanie Lammar. Au nom du Conseil municipal, il lui adresse ainsi qu'à sa famille ses condoléances et sa plus profonde sympathie.

Il invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence en hommage à M. François Lammar.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2023**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 février 2023.

Le procès-verbal de la séance 16 février 2023 est approuvé par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de Mme Molinari :**

#### Sorties nature

La Ville de Carouge a le plaisir d'organiser trois visites nature ces prochains mois, destinées à toute la population carougeoise.

- Observation de chauves-souris le long de la Drize dans le cadre de la Fête de la Nature, le samedi 20 mai de 20h30 à 22h : Cette balade-conférence réservée aux Carougeois et Carougeoises sera animée par un ou une chiroptérologue du CCO Genève (Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris Genève). Vous aurez l'occasion d'écouter les chauves-souris volant à votre proximité à l'aide de matériel de détection spécifique tout en en apprenant plus sur ces animaux surprenants et en comprenant l'importance de cette rivière dans leur présence.
- Balade à la rencontre du castor, le vendredi 9 juin de 18h30 à 22h : En partenariat avec La Libellule, partez sur le sentier des castors et venez explorer la faune et la flore locales. Pour cette édition, venez à l'affût des castors de notre territoire. Cette balade en pleine nature vous fera découvrir des espaces riches en biodiversité. Des arrêts interactifs permettront de mieux observer la faune et la flore : arbres indigènes, plantes rares, insectes, oiseaux, ou encore réseaux écologiques.
- Sortie nocturne dans le cadre de La nuit est belle, le vendredi 22 septembre de 19h30 à 21h30 : Les thèmes abordés seront les influences des luminaires sur différents organismes (animaux et plantes), et l'observation de blaireaux, insectes et chauves-souris (en partenariat avec La Libellule).

Ces visites s'inscrivent pleinement dans le Plan d'action Biodiversité communal, dont l'un des objectifs est de sensibiliser les habitant.es à cette thématique.

Vous pouvez vous inscrire par courriel directement auprès du Service de l'urbanisme ([surb@carouge.ch](mailto:surb@carouge.ch)).

#### Entretien du platane à la place d'Armes

Des travaux ont été réalisés au début de cette semaine durant deux nuits sur le vénérable platane situé au croisement de la rue place d'Armes et de la rue du Pont Neuf.

Le suivi et l'entretien de cet arbre remarquable sont assurés, depuis 2016, par des entreprises genevoises spécialisées et certifiées par l'ASSA (Association suisse des soins aux arbres). Dans ce cadre, un contrôle annuel approfondi est effectué selon un mode opératoire adapté respectant la biologie de l'arbre. D'autre part, le secteur nature et espaces verts effectue un contrôle visuel de l'arbre après chaque événement climatique important.

Le platane, d'environ 225 ans, d'une hauteur estimée à 40 mètres, d'une forme semi-libre, est actuellement dans sa phase adulte – un vrai géant. Il est le dernier survivant d'un alignement qui partait du pont Neuf jusqu'au boulevard des Promenades. Malgré un environnement imperméable et très contraint, son état physiologique est jugé globalement bon malgré quelques amorces de champignons lignivores. La charpentièrre au-dessus de la rue demande un suivi particulier, avec un porte-à-faux important pouvant entraîner un risque de rupture, et ce dans un milieu très urbanisé – pour rappel, il surplombe les piétons, le tram et les voies de circulation. Son état mécanique est globalement bon malgré des cavités décelées à 7,5 mètres de hauteur, dues justement à des attaques d'un champignon lignivore.

Les travaux suivants ont été réalisés par le mandataire afin de garantir, de manière durable, la bonne santé de l'arbre :

- Remplacement et mise en place de nouveaux haubans qui servent à la stabilité des branches principales et freinent leur chute en cas de rupture
- Suppression du bois mort dans l'ensemble de l'arbre
- Réduction et suppression de deux branches charpentières basses surplombant le carrefour, l'une avec un porte-à-faux important induisant un déséquilibre et pouvant se casser et l'autre attaquée par un champignon lignivore.

#### Place du Marché – Abattage d'un platane malade

Courant janvier, lors de la préparation de la taille hivernale des platanes de la place du Marché, on a constaté des signes d'affaiblissement sur un platane situé à droite de la place, à proximité du cinéma Bio, face à la rue St-Joseph. Suite à ce constat, l'arbre a fait l'objet d'une surveillance accrue qui a permis d'identifier l'apparition de traces verticales et violacées sur le tronc.

Au vu de cette situation, le service voirie, espaces verts et matériel a mandaté l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) en janvier 2023 pour des analyses qui ont été réalisées sur la base d'échantillons prélevés directement sur le tronc du platane en question.

Les recherches ont été ciblées sur la présence du champignon *Ceratocystis platani*, responsable du chancre coloré. Cette suspicion s'est malheureusement avérée être correcte. Des analyses complémentaires ciblant la présence d'autres champignons sont en cours.

Concernant les arbres voisins, il est préconisé par les spécialistes de l'HEPIA de compter sur leur résistance naturelle et de ne pas effectuer d'analyse à ce stade. En effet, la méthode d'analyse nécessairement par carottage, est très invasive et crée des blessures profondes susceptibles de fournir une porte d'entrée au chancre coloré et autres champignons.

Les spécialistes tendent à penser que l'ambiance chaude, fermée et minérale de la place pourrait constituer un facteur aggravant d'affaiblissement des arbres. De plus, il est

possible que le champignon soit plus actif en cas de conditions extrêmes comme celles de l'été passé (pics de chaleur et déficit hydrique important).

Le chancre coloré est une maladie incurable des platanes et provoque leur dépérissement à cause du champignon qui pénètre dans l'arbre par des blessures au niveau du tronc ou des racines et colonise très rapidement ses tissus. De ce fait, une décision d'abattage a été prise par l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature).

Actuellement, nous sommes en attente des instructions de cet organisme pour les modalités d'abattage et d'élimination de l'arbre, lesquels seront réalisés par une entreprise agréée par l'OCAN.

L'arbre qui sera planté sera d'une variété de platane résistante au chancre : Platanus Platanor 'Vallis clausa'. Pour mémoire, les trois arbres plantés en 2012, suite au premier épisode de chancre, ainsi que les platanes de la rue de la Débridée sont aussi de cette variété. Bien entendu l'entretien des arbres de la place continuera à être réalisé avec grand soin et par la désinfection des outils de coupe entre chaque arbre selon les normes en vigueur.

### **Communications de Mme Lammar :**

#### La Fête à Titeuf

Si vous ne l'avez pas déjà fait, profitez de la Fête à Titeuf qui bat son plein jusqu'au 2 avril prochain. En effet, pour les trente ans de Titeuf, à l'initiative de l'association « La Fête à Titeuf », Carouge propose de nombreuses choses : des projections dans tout Carouge, une exposition sur le préau de l'école Jacques-Dalphin ou encore plusieurs événements comme un atelier ou une crêpe party qui aura lieu le week-end prochain. Toutes les informations figurent sur le site de la Commune.

Et si votre chemin vous mène à la place de Sardaigne, une exposition dédiée aux cornichons et à l'usine Chirat vous tend toujours les bras et cela jusqu'au 21 mai.

#### Braderie de printemps

La braderie de printemps aura lieu les 29 et 30 avril, sur le système que nous avons déjà mis en place plusieurs fois maintenant avec un vide-boutique pour les commerçants le samedi et un vide-grenier pour les habitantes et habitants le dimanche. Nouveauté cette année, les demandes d'inscription se font en ligne depuis le 13 mars jusqu'au 21 avril et vous avez la possibilité d'inscription également au guichet pour celles et ceux qui le souhaitent ou qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire par internet.

### **Communications de Mme Hiltbold :**

#### Recrutement en direct

Projets Emploi Jeunes, en collaboration avec l'OFPC, a organisé son traditionnel Recrutement en direct le mercredi 15 février 2023 à la salle des Fêtes de Carouge. Comme les autres années, ce rendez-vous a été l'occasion de créer des liens entre les jeunes en recherche d'apprentissage, qui ont pu s'entretenir avec les employeurs de leur choix, et les entreprises formatrices, qui ont pu rencontrer des candidats prêts et motivés à entrer en apprentissage.

Cette année le salon a compté plus de 16 entreprises formatrices qui proposaient 100 places d'apprentissage et a donné lieu à 147 entretiens.

Les jeunes ont par ailleurs pu bénéficier d'un soutien personnalisé préalable pour préparer leur dossier de candidature lors de permanences spéciales organisées par Projets Emploi Jeunes et d'une journée photos-CV organisée le samedi 14 janvier.

#### Action jeunes et impôts

Cette action a commencé le mercredi 8 mars et se poursuivra le mercredi 22 mars et le samedi 25 mars, dans la salle du Conseil municipal, pour les jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent recevoir de l'aide pour remplir leur déclaration d'impôts. Le but de l'action est notamment de prévenir les taxations d'office chez les jeunes et de leur permettre d'acquérir les outils pour remplir leur future déclaration d'impôts de manière autonome.

Cette année, la formule a été revue dans l'optique de donner plus de place à la démarche collective et au processus d'autonomisation des jeunes, tout en préservant la possibilité d'un accompagnement individuel. Ainsi les sessions comprendront une présentation des enjeux par les jeunes de Projets Emploi Jeunes, un exercice collectif à réaliser ensemble et une aide individuelle pour remplir leur déclaration.

Le projet est mené en collaboration entre les divers secteurs du Service des affaires sociales de la Ville de Carouge, les TSHM et l'administration fiscale cantonale.

#### APED

L'urbaSEN et la Fédération sénégalaise des habitants à Dakar, partenaires de l'association urbaMonde, sont lauréats d'or du Prix mondial pour l'habitat 2023 pour le projet que la Ville de Carouge a soutenu de manière importante à travers son projet phare.

Ce prix, organisé par World Habitat en partenariat avec ONU-Habitat, est un des principaux prix mondiaux en matière de logement. Il récompense, depuis 1985, les approches pionnières en matière de logement, en offrant une reconnaissance internationale. La Ville de Carouge est donc ravie d'avoir pu contribuer à soutenir cette association dans le cadre de son projet phare.

#### Stand au cimetière

Un stand a été mis en place, deux fois par année, pour répondre aux questions des usagers, que ce soit pour les renouvellements, l'entretien ou toute autre question concernant le cimetière.

Ainsi, en présence d'un jardinier, d'une personne du service de l'urbanisme et de deux collaboratrices de l'état civil, le premier stand s'est tenu le samedi 29 octobre 2022, avec un vif succès, car une centaine de personnes sont venues poser leurs questions et obtenir des réponses.

En communiquant ainsi, nous espérons éviter de heurter la sensibilité des usagers dans des moments douloureux et de prévenir les éventuelles doléances.

Le deuxième stand sera tenu le samedi 22 avril 2023 de 9h à 12h.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Droit d'opposition aux décisions de l'ACG

Par courriel du 23 février, les membres du Conseil municipal ont été informés des décisions de l'assemblée générale du 15 février 2023, relatives à une subvention de CHF 4 millions pour la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

Le délai d'opposition échoit le 11 avril 2023. Les informations figurent sur CMnet, dans l'onglet ACG.

#### Changement dans les représentations des partis au sein de fondations

Le groupe Le Centre-Vert'libéraux fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal :

Au sein de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, Mme Michèle Montorfano sera remplacée par M Jérémie Bouvier, et, au sein de la Fondation du Cinéma Bio, M. Jérémie Bouvier sera remplacé par Mme Michèle Montorfano.

Le groupe des Vert.e.s demande quant à lui le changement suivant à la commission extra-parlementaire de l'intégration : remplacement de Mme Isabelle Pasquier par Mme Bettina Jacot-Descombes.

Pour ces trois modifications, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ces trois changements sont validés.

#### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 101-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 7'135'000.— TTC (DONT CHF 339'279.61 TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LE REAMENAGEMENT DU SECTEUR FONTENETTE-BOULODROME, PHASE 1 ETAPE 2 SUR LA PARCELLE N° 3509, SISE 57 ROUTE DE VEYRIER A CAROUGE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2023 et renvoyé en commission Sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie les 26 janvier et 2 mars 2023. Les rapports ont été établis par l'administration et validés par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Uldry si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération amendée par 13 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président rappelle l'amendement adopté par la commission : « *Enlever le couvert ainsi que les frais qui en découlent pour un montant total de CHF 1'760'000.-.* »

Pour la clarté des débats, le Président rappelle également que les documents intégrant cet amendement sont disponibles sur CMnet et portent la mention DA 101A. Puis il ouvre la discussion.

M. Cherix relève d'abord l'ambiance agréable et constructive dans laquelle se sont déroulées les commissions. Cela fait plaisir de pouvoir discuter et échanger sereinement. Il note ensuite que de nombreuses activités et installations ont été présentées aux commissaires, notamment l'accès à l'eau, les places pour les vélos-cargos, les jeux pour enfants. Parmi ces activités, deux l'ont particulièrement marqué : le pump track et le skatepark, qui sont très attendus par les jeunes et aussi quelques moins jeunes. En revanche, un élément était problématique : le couvert sur les terrains de pétanque, qui était estimé à CHF 1,2 million. Il restait beaucoup d'inconnues, notamment sur la hauteur, sur les matériaux à utiliser et sur une éventuelle végétalisation de la toiture. Toutes ces incertitudes ont fait douter M. Cherix de la possibilité de voter la délibération. La volonté d'offrir de nouveaux équipements, notamment pour les familles cet été, et l'amendement visant à enlever le couvert de ce projet l'ayant rassuré, il votera ce soir la délibération.

Mme Kaytak indique que le groupe Le Centre-Vert'libéraux soutiendra la délibération amendée. Le groupe Le Centre-Vert'libéraux est convaincu que les aménagements prévus répondent favorablement aux besoins de la population, notamment le skatepark qui est impatiemment attendu par les jeunes, et que le projet permettra de créer un lieu de rencontre et d'accès aux activités sportives pour toutes et tous. A noter toutefois que, le projet étant divisé en plusieurs parties, le groupe Le Centre-Vert'libéraux sera très vigilant quant au coût global du projet.

M. Morex n'a pas bien compris ce qui a été décidé en commission, malgré avoir lu les rapports. L'amendement concerne-t-il uniquement les aménagements extérieurs ? Enlever le couvert pour les joueurs de boule signifie-t-il que les pistes de boules seront supprimées à l'intérieur du boulodrome ?

Mme Lammar explique qu'il s'agissait de couvrir le terrain extérieur de boules. A l'origine, l'idée était de lier les discussions sur le couvert avec les discussions sur l'affectation future du boulodrome, discussions qui auront lieu lors de l'étape 3 du projet, laquelle n'est pas soumise aujourd'hui au Conseil municipal puisque la présente délibération concerne l'étape 2. L'administration a considéré qu'indépendamment de ce qui allait advenir de ce boulodrome, il pouvait être intéressant d'avoir un couvert qui protège les joueurs de boules, en été en pleine canicule ou en cas de pluie, afin que les terrains extérieurs puissent être utilisés de manière accrue. La commission a préféré attendre, estimant qu'il valait mieux lier le couvert à la réflexion sur le boulodrome, qui aura donc lieu à l'étape 3. La présente délibération ne supprime en aucun cas des terrains de boules.

M. Morex n'a pas tout à fait compris. Actuellement, il existe des pistes de boules à l'intérieur et des pistes de boules à l'extérieur. La délibération non amendée proposait donc de couvrir les pistes extérieures.

Mme Lammar le confirme, afin que les personnes qui souhaitent jouer à l'extérieur en été ou en cas de pluie puissent avoir un usage accru de ces terrains extérieurs.

M. Morex demande si cela signifie qu'à terme, les pistes de boules à l'intérieur seront supprimées.

Mme Lammar souligne que la réflexion sur l'affectation du boulodrome aura lieu lors de l'étape 3 du projet qui n'est pas concernée par la présente délibération, laquelle concerne l'étape 2. Il ne s'agit pas du tout de supprimer des terrains de boules dans cette étape 2.



M. Morex en conclut qu'il n'est pas question des pistes de boules dites « ferrées », qui sont les grandes pistes à l'entrée.

Mme Lammar confirme que ces pistes ne sont pas concernées par la présente délibération.

M. Morex remercie Mme Lammar pour ces explications. Le rapport de la commission n'était pas particulièrement clair.

Mme Lammar invite M. Morex à consulter le Powerpoint, qu'il trouvera dans les annexes de la commission.

M. Mützenberg signale que le groupe socialiste soutiendra la délibération et salue la qualité, la variété et la cohérence du projet, notamment par rapport au projet de la piscine. Le groupe socialiste est également favorable à l'amendement, étant entendu qu'il a pris en considération les questions de coûts qui lui ont parus en effet déraisonnables. M. Mützenberg ajoute que la cohérence plus large du périmètre a été abordée en commission, par rapport au déficit de travail avec le canton de Genève sur la convention relative au bureau des autos. Le groupe socialiste espère que, pour la troisième étape et sur le plus long terme, la ville de Carouge aura obtenu des réponses rassurantes à ce sujet.

M. L. Antonioli indique que le groupe PLR se satisfait de la délibération qui est proposée ce soir, avec les quelques remarques suivantes. Tout d'abord, le couvert fera sens quand le Conseil municipal aura décidé de l'affectation future du boulodrome, raison pour laquelle il est important de traiter ces deux éléments ensemble, d'autant plus que le projet comporte plusieurs étapes qui peuvent conduire les membres du Conseil municipal à perdre parfois le fil. Ensuite, les coûts d'exploitation ont attiré l'attention du groupe PLR, qui continuera à y être attentif à l'avenir également. Par ailleurs, même s'il est un peu tard pour le rappeler, il faut savoir qu'à l'époque, le groupe PLR avait demandé l'étude d'un centre sportif de manière plus globale. Aujourd'hui, l'on se retrouve avec une buvette pour le foot, une buvette pour la piscine et une buvette pour le boulodrome, soit trois entités différentes. N'aurait-il pas été possible d'étudier une solution plus globale ? La dernière remarque concerne l'exploitation de la buvette. Il serait judicieux de lancer prochainement un appel d'offres pour pouvoir exploiter au mieux cette buvette, et mettre fin à la gratuité qui était en place pendant les travaux du CEVA et qui n'a plus de raison d'être aujourd'hui.

M. Voignier rejoint les propos de son préopinant, auquel il ajoute un point. Mme Lammar a évoqué de futures discussions sur l'affectation du boulodrome. M. Voignier souhaite qu'aucun engagement ne soit pris avant que le Conseil municipal n'ait eu ces discussions. Il signale ensuite que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont été invités à un événement organisé par les boulistes le week-end passé, auquel participaient le champion suisse, le champion français et le champion du monde de pétanque. Il a vu très peu d'élus à cet événement. En revanche, il a vu énormément de joueurs de boules, qui ont vraiment envie que le boulodrome continue à vivre. Dès le départ, le projet envisageait de nombreuses activités dans le boulodrome. M. Voignier considère qu'il faudra peut-être revoir les priorités et, dans l'étape 3, garder cet esprit de boulodrome. Encore une fois, il regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'élus à ce tournoi de pétanque qui a eu lieu le vendredi soir et le samedi, avec des matchs fantastiques et un public composé de personnes de tout âge et de toute conviction politique, religieuse ou autre. De nombreuses personnes sont impliquées dans ce sport, car il s'agit d'un véritable sport, au même titre que le tennis de table – pour lequel la Commune a aménagé des locaux -, le judo ou le basket, par exemple.

Mme Lammar confirme que le Conseil municipal aura l'occasion d'en discuter, de la même manière qu'il a participé à chaque étape du projet de carrefour du mouvement. Le Conseil administratif n'a jamais proposé un crédit de construction sans avoir présenté au préalable le projet au Conseil municipal et sans que celui-ci ne puisse s'exprimer sur le principe et les différents éléments envisagés. Il est important de pouvoir continuer à avancer ensemble sur ce beau projet qu'est le carrefour du mouvement.

C'est justement dans cette optique que s'inscrivait l'intervention de M. Voignier. Lorsque le projet sur l'ensemble du périmètre avait été présenté pour la première fois au Conseil municipal, il était pratiquement prévu d'enlever l'intérieur du boulodrome. Les étapes 1 et 2 seront, M. Voignier l'espère, un succès. Si, en plus, la buvette est ouverte tous les jours, elle fera revivre le boulodrome. En effet, si le nombre de personnes qui viennent jouer aux boules est en baisse, c'est aussi parce que l'offre est moins attractive pour les adeptes de pétanque, avec une buvette qui n'est ouverte que pour la Guinguette. M. Voignier répète, pour terminer, que la pétanque doit être considérée comme un sport, et non pas uniquement comme un loisir.

Mme Lammar ne croit pas que la ville de Carouge n'ait jamais considéré la pétanque comme un loisir. Cela dit, il conviendra d'analyser le futur du boulodrome en fonction de son utilisation actuelle, des potentialités futures et, surtout, des aspects de rénovation énergétique auxquels la Commune est confrontée. En fonction de la rénovation énergétique qui sera souhaitée, les activités qu'il sera possible de faire au boulodrome seront peut-être différentes.

M. Morex corrobore les propos de M. Voignier. Le Conseil municipal prend des décisions sur des sujets importants, mais M. Morex souhaiterait que les conseillers municipaux, avant de voter sur les projets, s'investissent un peu plus dans la vie active de Carouge. Ils se prononcent sur le boulodrome, alors que la moitié d'entre eux n'y ont jamais mis les pieds. Ils ne connaissent pas du tout la vie des sociétés qui jouent aux boules. Il souhaite que les conseillers municipaux s'investissent un peu plus et qu'ils votent les projets en ayant connaissance du tissu sportif de la commune.

M. Etienne revient sur la mutualisation des buvettes. Il comprend bien sûr l'argument selon lequel il faut remettre en gérance régulièrement les différents lieux. Il ferait toutefois une différence entre la buvette de la piscine et celle du boulodrome, dans le sens où, pour la piscine, il s'agit d'une véritable gérance, tandis que la Guinguette est née d'une association. Une convention prévoyait en effet que la Commune mettrait ces locaux à disposition d'une association, pour faire vivre ce lieu. Et ce lieu a vécu pendant plusieurs années, avec notamment des concerts qui attirent un public provenant de tout le canton. Cela dit, il faut effectivement réfléchir à la manière dont la Commune mettra à disposition, à l'avenir, ces locaux. Certes, elle peut choisir le même gérant pour les deux buvettes, mais ceux qui vont à la piscine ne sont peut-être pas les mêmes qui vont écouter un concert un vendredi soir à la Guinguette. Il reste un peu de temps pour réfléchir à cette question puisque le bâtiment devra être rénové. Avant de décider de mutualiser les buvettes, il faudra prendre en compte l'historique, réfléchir à ce qui a été créé et essayer de garder ce potentiel. M. Etienne souligne en outre l'aspect associatif, sachant qu'il est difficile pour les associations de trouver un lieu, de le faire vivre et de faire une petite marge. Cela peut être vu comme une concurrence, mais entre le fonctionnement actuel et la mise en gérance, un autre mode de faire pourrait peut-être être trouvé.

M. Morex se sent obligé de répondre à M. Etienne. Il ne voit aucun problème à ce que cette Guinguette ait été créée pour la durée des travaux du CEVA, afin d'offrir un lieu de rencontre aux personnes dites « défavorisées » du quartier des Auréas, etc. Mais le chantier du CEVA est terminé depuis deux ans. Deux soirs par semaine, il perdure une buvette dont la gérante ne paie pas un centime à la Commune. Cette gérante a le droit de

gagner de l'argent sans rien déboursier, alors que la Commune met des embûches à ceux qui tiennent la buvette de la patinoire, la buvette de la piscine ou encore le stand de glaces de la place du Marché. Il y a inégalité de traitement. Et si les joueurs de boules ne vont plus à cette buvette, c'est parce qu'elle est fermée durant toute la semaine. Comme toutes les autres buvettes de la Commune, elle doit être ouverte toute la semaine et payer un loyer. Les joueurs de boules doivent pouvoir boire un verre quand ils ont fini de jouer aux boules, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – et c'est la raison pour laquelle ils désertent le boulodrome.

Mme Lammar apporte une précision, sans refaire le débat qui a eu lieu en commission, laquelle a eu l'occasion de discuter de la problématique de la buvette. A ce propos, elle invite M. Morex à relire le procès-verbal de commission. La buvette n'est pas mise en gérance. Elle est mise à disposition d'une association, comme la ville de Carouge met des locaux à disposition d'associations dans d'autres lieux. Il s'agissait effectivement d'une mise à disposition temporaire, à laquelle il convient de réfléchir à plus long terme, maintenant que les travaux du CEVA sont terminés et que ce boulodrome ainsi que le carrefour du mouvement vont vivre. Mais jusqu'à présent, il n'y avait pas d'inégalité de traitement, dès lors que la Commune mettait un lieu à disposition d'une association, en l'occurrence l'association « Les Amis de la Guinguette ». Pour rappel, la Guinguette a vu le jour à la suite d'une pétition signée par de nombreuses Carougeoises et Carougeois qui souhaitaient une guinguette à Carouge.

M. Morex rappelle que le groupe PLR avait volontiers accepté cette guinguette qui était censée être provisoire et durer le temps des travaux du CEVA. Dès lors que la durée était limitée, il fallait cesser cette activité quand les travaux du CEVA se sont achevés.

Mme Lammar invite à nouveau M. Morex à relire le procès-verbal de commission.

Mme Merle souligne qu'il ne s'agissait pas d'une gérance mais d'un lieu mis à disposition d'une association. Et puisque M. Morex rappelait aux membres du Conseil municipal l'importance de s'impliquer dans la vie associative et d'aller voir sur le terrain ce qu'il se passe, Mme Merle peut dire qu'elle est allée de maintes fois à la Guinguette et que c'est un lieu convivial, proposant des événements de qualité qui attirent beaucoup de personnes, bien au-delà des frontières carougeoises. Quand le Conseil municipal discutera de l'avenir de cette guinguette, il sera important de prendre en compte l'activité de cette association qui contribue à attirer du monde à Carouge et qui contribue au rayonnement de la commune.

M. Voignier relève que tous les intervenants ont de bons arguments. Il les invite donc à essayer de cohabiter. En commission, le Conseil administratif a été invité à étudier la possibilité d'avoir à la fois une buvette qui soit ouverte la semaine, pour toute personne qui irait au carrefour du mouvement, et la Guinguette qui perdure. M. Voignier ne comprend pas cette volonté de toujours mettre les choses en opposition. L'association a envie de continuer avec la Guinguette, et c'est très bien. Elle peut aussi peut-être payer un loyer et éventuellement engager du monde pour tenir la buvette durant la semaine. Il faut être positif et espérer que la buvette pourra peut-être ouvrir dès cet été. Il ne faut pas effacer d'un revers de la main la Guinguette, qui a toute sa raison d'être. Mais il convient aussi de penser aux personnes qui viendront dans ce secteur durant la semaine et qui auront aussi besoin d'une buvette.

Avant de passer la parole à M. Etienne, le Président invite les intervenants à rester dans le sujet. Il peut comprendre que la buvette puisse donner lieu à un long débat, mais ce n'est pas le sujet de la délibération qui est soumise au Conseil municipal ce soir.

M. Etienne remarque que le partage des locaux n'est pas évident, comme la Commune s'en est rendu compte pour les locaux de musique. Quand des instruments sont installés dans une salle, il est difficile de prêter cette salle à d'autres, pour une question de responsabilité vis-à-vis des biens qui s'y trouvent. Pour la buvette, la gestion des stocks, par exemple, risque de poser un problème. Quand le gérant remplira les frigos, comme se fera la gestion des stocks avec l'association, et inversement ? Le partage des locaux entre deux intervenants est difficile à gérer. M. Etienne ajoute que, si la délibération ne porte effectivement pas directement sur la buvette, l'extérieur et l'intérieur sont liés. M. Morex l'a dit, les utilisateurs des terrains de pétanque ont aussi droit de boire quelque chose en dehors des horaires du week-end.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement dont il redonne lecture : « *Enlever le couvert ainsi que les frais qui en découlent pour un montant total de CHF 1'760'000.-* »

**L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le Président soumet au vote la délibération ainsi amendée.

**La délibération ainsi amendée est acceptée par 26 oui, 0 non et 1 abstention.**

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 105-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000 - EN FAVEUR DE CARITAS SUISSE POUR L'AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU SEISME DU 6 FEVRIER 2023**

Mme Hiltpold introduit le sujet. Pour rappel, le Conseil administratif proposait, jusqu'en 2022, au Conseil municipal de voter trois fois par année CHF 20'000.- pour l'aide d'urgence en cas de catastrophe humanitaire. Cette année, comme annoncé lors du budget, il lui proposera de voter à quatre occasions un montant de CHF 20'000.-. Ce soir, le Conseil administratif propose de venir en aide aux victimes du séisme qui a touché la Turquie et la Syrie. Il a été sollicité par cinq associations. Il propose de soutenir Caritas pour son aide d'urgence aux victimes du séisme en Syrie. Mme Hiltpold répondra volontiers aux questions et remercie d'ores et déjà le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Kaytak remercie Mme Hiltpold, qui était excusée lors de la précédente séance du Conseil municipal, de répondre ce soir à la question qu'elle avait alors posée. Si elle a bien compris, cinq associations ont sollicité le soutien de la ville de Carouge et le Conseil administratif a choisi une association qui vient en aide uniquement aux victimes en Syrie.

Mme Hiltpold le confirme. Certaines associations proposaient de l'aide en Turquie et en Syrie, notamment la Croix-Rouge, à laquelle toutefois une aide d'urgence de CHF 20'000.- avait été accordée en septembre dernier pour les victimes des crues au Bangladesh et, précédemment pour les victimes de la sécheresse au Soudan, mais aussi pour les victimes en Israël et à Gaza. Le Conseil administratif a fait le choix, que le Conseil municipal peut modifier s'il le souhaite, d'octroyer CHF 20'000.- à Caritas, en considérant que les Syriens étaient peut-être moins aidés que les Turcs. Mme Hiltpold ajoute que ces

CHF 20'000.- sont bien sûr utiles, mais restent presque de l'ordre du symbolique au vu des montants dont les deux pays auraient besoin.

Mme Kaytak avait compris initialement qu'il s'agissait de la seule association ayant demandé l'aide de la ville de Carouge, raison pour laquelle elle comprenait la proposition du Conseil administratif. Mais puisque cinq associations se sont adressées à la Commune, Mme Kaytak considère qu'il y a une inégalité de traitement. L'on parle de soutien et de solidarité. Il n'y a pas eu que des victimes syriennes. Ce n'est pas à la Commune de faire un choix et d'écarter d'emblée des victimes en fonction de leur nationalité. C'est l'association qui est sur le terrain qzu doit pouvoir décider quelles personnes ont le plus besoin d'aide.

Mme Hiltbold précise qu'à chaque catastrophe, le Conseil administratif doit faire un choix, parce qu'il reçoit des demandes de plusieurs associations actives sur le terrain, comme par exemple la Croix-Rouge suisse, Médecins sans frontières ou Caritas. Pour l'Ukraine, les demandes ont été très nombreuses et le Conseil administratif a choisi de donner CHF 20'000.- à la Chaîne du bonheur, qui rassemblait un certain nombre d'associations. Il est forcé de faire un choix, à moins de décider de partager l'enveloppe en donnant CHF 4'000.- aux cinq associations qui l'ont sollicité pour cette catastrophe naturelle. Et il reçoit aussi des demandes pour de nombreuses problématiques dans le monde, auxquelles il ne répond. Encore une fois, même si le montant est important, il est malgré tout de l'ordre du symbolique. Il s'agit de faire un geste. En l'occurrence, il a été considéré qu'il avait beaucoup été question de la Turquie et un peu moins de la Syrie. Le choix a été fait avec l'administration et avec le Conseil administratif, qui soumet cette proposition au Conseil municipal. Si Mme Kaytak, qui a plus de liens avec la Turquie, souhaite donner les CHF 20'000.- à une association qui interviendra en Turquie, elle est libre de proposer un amendement.

Mme Kaytak précise qu'elle n'a pas demandé de soutenir une association qui n'interviendrait que pour les victimes en Turquie, mais une association qui intervient dans les deux pays, qui est sur le terrain et qui décidera en connaissance de cause quelle population en a le plus besoin.

Mme Hiltbold fait part des associations qui ont sollicité la Commune : Save the Children, en Turquie et en Syrie, l'EPER, en Syrie, Caritas, en Syrie, Medair, en Turquie et en Syrie, et la Croix-Rouge suisse, en Turquie et en Syrie. Pour prendre l'exemple de Medair, cette association est active dans les deux pays mais elle décidera peut-être d'utiliser cette somme seulement pour les victimes d'un pays. Encore une fois, Mme Kaytak est libre de proposer un amendement, si elle le souhaite, avec le nom d'une des associations que Mme Hiltbold vient de communiquer.

M. Morex peut comprendre la sensibilité de sa collègue, qui est d'origine turque. Mais le Conseil administratif doit choisir, comme l'a dit Mme Hiltbold. Donner CHF 20'000.- à chaque grande catastrophe est un geste symbolique. Chaque fois, le Conseil administratif doit choisir à quelle association il donnera ce montant. Quand un séisme frappe plusieurs pays, il comprend la prise de position du Conseil administratif, même si elle déplaît à Mme Kaytak.

M. Calame ne pensait pas qu'il y aurait un débat sur ce sujet. Il a été relevé qu'il s'agissait d'une somme relativement modeste, par rapport à l'ampleur du drame et des besoins. Il suppose que, dans ce cadre, Carouge n'est pas le seul donateur. Il souhaite savoir si une certaine répartition se fait entre les différentes communes, pour éviter que l'aide ne se concentre que sur la Syrie ou uniquement sur une partie de la Turquie ou seulement sur certaines populations.

Selon M. Meyer, ce débat n'a pas lieu d'être. Le montant de CHF 20'000.- est éventuellement suffisant pour quatre ou cinq familles, même pas pour un village entier. Faire du symbolisme dans le sens où la contribution serait utilisée dans deux pays alors qu'en réalité elle ne concerne que quelques familles, c'est un débat qui frôle le ridicule.

M. Mützenberg signale que Caritas appuie les victimes du séisme en Turquie et en Syrie. Même si la délibération porte spécifiquement sur la Syrie, cette association aide les victimes dans ces deux pays, de manière égale des deux côtés de la frontière.

Mme Kaytak est obligée de répondre à M. Morex. Sa proposition n'a rien à voir avec ses origines. Il s'agit uniquement d'une question d'équité.

Pour répondre à la question de M. Calame, Mme Hiltbold indique que toutes les communes octroient probablement une aide aux victimes de ce séisme, mais elles ne se coordonnent pas. Le Conseil administratif sait que les associations qui ont sollicité la Commune ont besoin de fonds pour venir en aide aux victimes. La ville de Carouge est tellement sollicitée qu'elle essaie de faire un tournus entre les différentes associations qui lui demandent un soutien. Le Conseil administratif doit faire des choix douloureux. Il préférerait donner à davantage d'associations et il espère que ces associations sont soutenues par d'autres communes. Mme Hiltbold sait par exemple que la ville de Genève a octroyé un montant bien plus important. Elle ajoute que la délibération n'a pas pu être présentée lors du précédent Conseil municipal parce que, quand le séisme est survenu, il était trop tard pour la soumettre au bureau. Ce n'était donc pas en raison de l'absence de Mme Hiltbold, étant précisé que les besoins sont encore considérables aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **6. MOTION 025-2022 R : INCLUSION NUMERIQUE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022 et renvoyé en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 31 janvier 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Cambier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Cambier répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération amendée par 11 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle l'amendement adopté par la commission. Il s'agit de : « *A étudier la mise en place d'une permanence numérique ouverte à tous-tes, bénéficiaires ou non de prestations sociales, en partenariat avec les différents organismes, présents ou non sur la commune* ».

Le Président ouvre la discussion.

Mme Sana Oppliger annonce que le groupe des Verts votera en faveur de l'amendement adopté lors de la commission des affaires sociales qui a le mérite de reprendre la substance de la motion initiale, tout en tenant compte des différents éléments qui ont été exposés en commission, notamment ce qui est déjà fait par la Commune. Il a pu être constaté l'existence d'un réel besoin à ce sujet, que ce soit pour les seniors mais également les jeunes. En effet, le fait de savoir utiliser les réseaux sociaux ne veut pas dire que l'on peut envoyer un e-mail avec une pièce jointe ou remplir sa déclaration ou, encore moins, se faire un compte e-démarches et l'utiliser. Il a également été exposé qu'il y avait de nombreuses différences entre l'utilisation d'un téléphone portable, sur lequel il est possible d'effectuer beaucoup de choses mais pas tout, et l'utilisation d'un ordinateur. Par ailleurs, il existe plusieurs organismes actifs dans le domaine de l'inclusion numérique, avec des approches différentes, raison pour laquelle il est opportun d'étudier la mise en place d'une permanence numérique en partenariat avec ces différents organismes, afin de choisir la solution répondant le mieux aux besoins de la Commune. La motion telle qu'amendée a donc tout lieu d'être et Mme Sana Oppliger espère qu'il lui sera donné une suite favorable.

Mme Leuzinger indique que le groupe socialiste soutient la motion amendée. Les intervenants conviés à la séance de la commission sociale ont pu témoigner des difficultés rencontrées par les personnes qui n'appréhendent pas l'informatique, dans leur intégration sociale et professionnelle, message qui a paru être bien reçu par les commissaires au vu de la discussion qui s'en est suivie. Il est du rôle de la Commune de soutenir, par une mesure qui ne demande pas d'importants moyens financiers et humains, celles et ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires (financières, linguistiques ou autres) pour aborder l'usage de l'informatique, qui a pris une grande place dans la vie quotidienne et professionnelle de chacune et chacun, et ainsi réduire la mise à l'écart de fait de ces personnes.

M. Voignier était, au départ, opposé à cette motion. Aujourd'hui, il ne la refusera pas, mais il s'abstiendra. Il a bien entendu les intervenants et la volonté d'amener les personnes à mieux appréhender le numérique. Ce qui l'inquiète, c'est l'importance toujours plus grande donnée au numérique. Il a mentionné à plusieurs reprises en commission que, pour lui, c'est le contact humain qui est important. Mme Lammar a indiqué plus tôt, dans ses communications, que les inscriptions pour la braderie se font en ligne, tout en précisant, heureusement, que ceux qui ne veulent pas s'inscrire en ligne peuvent avoir un contact humain. Si M. Voignier s'abstient ce soir, ce n'est pas parce qu'il est contre le fait de permettre aux personnes de comprendre comment utiliser le e-démarches, notamment les jeunes qui ne savent pas comment faire alors qu'ils ont un Natel à haute performance. Mais il souhaite encourager la Commune à se battre pour garder le contact humain. Aujourd'hui, les supermarchés ont de moins en moins de caisses tenues par des caissières, alors que de nombreuses personnes aimeraient avoir un contact humain. Aujourd'hui, lorsqu'on téléphone pour un renseignement, c'est un répondeur qui s'enclenche – « tapez sur 1, tapez sur 2, tapez sur 3 ». M. Voignier considère qu'il est aussi de la prérogative du Conseil municipal d'essayer de faire en sorte que les gens puissent continuer à avoir des contacts humains. C'est la raison pour laquelle il s'abstiendra ce soir. Même si cette motion est issue d'une bonne volonté, il faut toujours veiller à offrir la possibilité d'avoir un contact humain.

Mme Chatelain signale que le groupe du Centre-Vert/libéraux soutiendra la motion amendée, pour les raisons qui ont été exposées par d'autres intervenants, mais aussi parce qu'il est important de ne pas limiter cette permanence aux seuls bénéficiaires de l'Hospice. En effet, de nombreux jeunes, qui sont pourtant toujours sur leur Natel, ont de la peine à remplir des formulaires en ligne.

M. Calame voit déjà une vertu au traitement de cette motion : les ordinateurs à disposition à la bibliothèque sont de nouveau utilisés. Il ne sait pas si les personnes qui les utilisent sont des candidats au soutien de la permanence numérique, mais il voit avec satisfaction revivre ce secteur qui combine la réponse au numérique et la relation humaine, puisque les bibliothécaires sont à disposition pour les aider dans leurs démarches.

Mme Hiltbold indique, comme mentionné en commission, que le Conseil administratif a déjà examiné deux ou trois pistes pour la mise en place d'une permanence. Si l'amendement est voté, il poursuivra cette étude. A noter qu'un montant sera ensuite proposé au budget, parce que, si une permanence est mise en place, il faudra un accompagnement soit par un mandataire, soit par le service des affaires sociales, et des locaux. Mme Hiltbold souligne que le Conseil administratif est ouvert à cette question qui concerne aussi bien les jeunes que les personnes âgées. Il est très sensible également à la problématique des cyber-exclus évoquée par M. Voignier. Toutes les démarches proposées en ligne sont également proposées en version papier, avec aussi un accompagnement pour les personnes qui le souhaitent.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement, dont il redonne lecture : « *A étudier la mise en place d'une permanence numérique ouverte à tous-tes, bénéficiaires ou non de prestations sociales, en partenariat avec les différents organismes, présents ou non sur la commune* ».

**L'amendement est accepté par 26 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le Président soumet au vote la motion ainsi amendée.

**La motion ainsi amendée est acceptée par 26 oui, 1 non et 1 abstention.**

## **7. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

## **8. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **9. PETITION PE 011-2023 R : POUR QUE LES TRACTATIONS DE CESSION DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE DE CAROUGE ET L'ÉTAT DE GENEVE ABOUTISSENT, POUR QUE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA TAMBOURINE PUISSE ENFIN DEMARRER**

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 16 février 2023 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 7 mars 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Von Burg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Von Burg répond par la négative.

**La commission a proposé le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires en prenant en compte les remarques de la commission par 12 oui, 0 non et 0 abstention.**



Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 26 oui, 0 non et 1 abstention.**

#### **10. PETITION PE 013-2023 P : TRAVAUX DANS LE PARKING DE L'OCTROI**

Cette pétition, munie de 20 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 6 mars 2023 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

*Pétition aux abonnés du parking de l'Octroi*

*Pendant la durée des travaux, treize mois, vous n'aurez pas la priorité pour l'accès au parking. Le manque à gagner sur les visiteurs semble plus important pour la Ville de Carouge. Durant cette période, votre abonnement vous permettra également de parquer votre voiture au parking du Val-d'Arve, à 1,1 km du parking de l'Octroi. La solution proposée n'est pas envisageable pour tout le monde (personnes âgées et/ou à mobilité difficile).*

*Nous demandons à la Ville de Carouge de revenir sur sa position et de donner la priorité aux abonnés. Il s'agit simplement de définir un quota de places visiteurs (hors abonnement) et de bloquer l'accès à ces derniers une fois le quota atteint.*

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

M. Morex relève qu'un renvoi en commission signifierait faire perdurer le problème des abonnés du parking. Au vu de l'urgence de la situation, il propose de renvoyer la pétition directement au Conseil administratif pour qu'il règle ce problème au plus vite.

Mme Lammar informe le Conseil municipal qu'un courrier – que les membres du Conseil municipal trouveront en annexe complémentaire à la pétition sur CMnet – a été adressé à la personne responsable des pétitionnaires, lui indiquant que plusieurs mesures allaient être prises : l'accès au parking allait être réservé aux seuls abonnés (soit sans l'introduction d'un quota pour les visiteurs), un courrier allait être envoyé à tous les abonnés afin que des aménagements puissent être trouvés, après analyse, pour les situations particulières qui se poseraient, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, si, au terme des travaux, il devait être constaté que des abonnés ont été régulièrement empêchés de disposer d'une place, la question d'une éventuelle réduction de loyer serait examinée. Voilà les trois mesures qui s'ajoutent à celle qui avait déjà été prise, c'est-à-dire de donner un accès aux abonnés du parking de l'Octroi au parking du Val-d'Arve, qui est certes utile pour les habitants du Clos-de-la-Fonderie et de Cardinal-Mermillod mais bien moins pour ceux qui habitent à la place de l'Octroi ou à la place d'Armes.

Au vu de la réponse de Mme Lammar, M. Morex considère qu'il est urgent de renvoyer la pétition au Conseil administratif. Il ne sert à rien de réunir une commission des pétitions dans quinze jours ou trois semaines, alors que les abonnés du parking souffrent du problème. Les réponses du Conseil administratif semblant aller dans le sens de ce que demandent les pétitionnaires, il est plus simple de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

M. Mützenberg relève que le Conseil municipal s'est toujours fixé comme principe de recevoir les pétitionnaires. Néanmoins, après avoir entendu l'intervention de Mme Lammar, il rejoint la position de M. Morex, une fois n'est pas coutume. L'on fera perdre moins de temps aux pétitionnaires si ceux-ci obtiennent une réponse rapide telle que Mme Lammar l'a présentée à l'instant. Le groupe socialiste soutient donc la proposition de renvoyer la pétition directement au Conseil administratif.

Selon M. Voignier, l'un n'empêche pas l'autre. Le Conseil municipal peut décider ce soir de recevoir les pétitionnaires. Le Conseil administratif prendrait ensuite contact avec la personne responsable des pétitionnaires et, si celle-ci estime que les pétitionnaires n'ont pas besoin d'être reçus, la commission des Pétitions ne serait pas convoquée. Cela permet à la fois de répondre à cette pétition et d'offrir le droit d'être entendu. M. Voignier remercie le Conseil administratif d'avoir réagi rapidement en envoyant ce courrier, mais rien n'empêche de contacter les pétitionnaires pour savoir s'ils souhaitent être reçus et si les mesures qui ont été mises en place leur conviennent, auquel cas la commission des Pétitions ne se réunira pas. Il lui semble que le règlement du Conseil municipal n'empêche pas de le faire.

Mme Merle abonde dans le sens de M. Voignier. Elle relève que le Conseil administratif a déjà répondu aux questions des pétitionnaires, puisque l'accès est d'ores et déjà réservé aux abonnés et qu'une signalétique a été très rapidement mise en place. Par ailleurs, même si, formellement, la pétition n'a plus de raison d'être, il est important de recevoir les pétitionnaires s'ils le souhaitent. Mme Merle croit se souvenir que cela a déjà été fait par le passé.

M. Von Burg était déjà intervenu dans ce sens à propos d'une autre pétition et il ne se privera pas du plaisir de le faire à nouveau. Le but d'une pétition, c'est d'obtenir quelque chose. Ce n'est pas d'être entendu. En l'occurrence, M. Von Burg rejoint entièrement les propos de M. Morex. Dans le cas qui occupe le Conseil municipal, le Conseil administratif ayant déjà répondu à la demande, il ne fait aucun sens d'entendre les pétitionnaires en commission. Ce n'est pas ce qu'ils demandent. Ils demandent que des mesures soient prises, et ces mesures ont été prises. Par conséquent, M. Von Burg propose lui aussi que la pétition soit renvoyée au Conseil administratif.

M. Ducellier invite le Conseil administratif à étudier également la possibilité d'attribuer des places, dont disposerait la Commune dans différents parkings, aux visiteurs qui pourraient être lésés.

Mme Lammar mentionne que ce point pourra être analysé. Cela dit, pour les visiteurs, il y aura toujours des places au parking Sardaigne, au PCC, ainsi qu'au parking du centre commercial, qui n'est pas un parking communal mais qui est situé non loin du parking de l'Octroi.

M. Morex est en désaccord avec son collègue, M. Voignier. Pour ce qui est de la remarque de M. Ducellier, celle-ci n'a rien à voir avec ce que demande la pétition. Convoquer une commission des Pétitions, est-ce pour avoir des jetons de présence ? La réponse que Mme Lammar a donnée plus tôt semble aller dans le sens des demandes des pétitionnaires. Renvoyer la pétition en commission permet au Conseil administratif d'avoir

tout loisir de ne rien faire tant que la commission n'a pas reçu les pétitionnaires. Cela signifie perdre du temps.

M. Voignier demande formellement si le règlement du Conseil municipal empêche de renvoyer la pétition en commission tout en laissant le Conseil administratif mettre en place les mesures qu'il a citées plus tôt. Si ces mesures conviennent aux pétitionnaires et qu'ils ne souhaitent pas être entendus par la commission, celle-ci ne serait pas convoquée.

Mme Merle entend les propos de M. Morex, mais souligne qu'en l'occurrence, le Conseil administratif a déjà pris les mesures. Le parking est d'ores et déjà réservé aux abonnés, la signalétique a été mise en place et les abonnés ont été avertis.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la proposition de M. Morex, soit de renvoyer directement la pétition au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires.

**Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 14 oui, 1 non et 11 abstentions.**

## **11. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal**

#### Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 033-2023 de M. Barbuzzi intitulée « CMNet, la magie des documents »

Mme Molinari relève en préambule que les deux réponses qu'elle apportera ce soir concernent des questions écrites de M. Barbuzzi. Celui-ci étant excusé ce soir, elle lui fera parvenir les réponses par courrier postal.

Pour rappel, dans sa première question, M. Barbuzzi indiquait qu'il n'avait pas pu retrouver sur CMnet des documents datant de 2019 et qui concernaient notamment la voie verte. Il remarquait que certains documents ont tendance à disparaître de la plateforme et posait quatre questions.

La réponse est la suivante.

Cher Monsieur,

Votre question relative à CMnet et à la disponibilité des documents sur cette plateforme mise à disposition par le SIACG appelle les observations suivantes :

Votre interpellation nous conduit à réexaminer la distribution de certains documents, en particulier ceux se trouvant actuellement dans la rubrique DOCUMENTS D'INFORMATION de l'écran d'accueil du CM et qui méritent un tri plus clair entre ceux qui ont un intérêt pérenne et ceux qui ne portent que sur une information temporaire ou constituent un dossier qui devrait regrouper divers documents (cf. PDCom), ces derniers devant donc rester archivés sur CMnet. C'est pourquoi nos services vont désormais chercher à rattacher systématiquement les documents à la séance dans laquelle ils sont évoqués (courriers, documents pour info) pour en garantir la meilleure pérennité et la recherche facilitée.

Concernant les présentations faites en commission, et pour vous rassurer, nous vous confirmons qu'aucun élément présenté et figurant sur CMnet n'est retiré de la plateforme

après une séance. Concrètement, le plan de Carouge Sud que vous mentionnez se trouve bien dans la présentation faite en Commission UMA du 6 octobre dernier et correspond à la version papier en grand format qui avait été fournie lors de la commission. Par souci de simplicité d'accès, nous avons rajouté dans cette séance un fichier contenant spécifiquement et exclusivement ce plan.

Nous profitons par ailleurs de votre interpellation pour systématiser dorénavant les vérifications supplémentaires afin que toutes les présentations faites en commission figurent bien sur CMnet pour demeurer disponibles ultérieurement. Nous avons effectivement constaté que, concernant la VVA, la présentation faite lors de la commission du 5 février 2019 manquait et l'avons donc maintenant ajoutée.

Quant au moment de la publication en ligne, nous avons déjà précisé que la mise à disposition d'une présentation n'est pas toujours possible avant la commission, même si nous cherchons à le faire. Un tel document est d'ailleurs conçu pour être présenté, donc pour soutenir un discours ou une explication, et ne doit pas être pris comme un document autonome à étudier auparavant. Enfin rappelons que les documents formellement constitutifs d'un objet soumis au CM sont bien ceux de l'objet lui-même et de ses annexes explicitement mentionnées comme telles.

Plus globalement rappelons que la plateforme CMnet n'offre actuellement pas toutes les possibilités les plus pratiques, notamment pour la recherche des documents. Ce constat constitue l'un des points le plus souvent mentionné par les utilisateurs des communes dans le cadre du questionnaire qui vous avait été proposé l'été dernier et constituera l'une des évolutions majeures attendues de la prochaine version de la plateforme mise à disposition par le SIACG.

Enfin, comme vous le savez, le Secrétariat général demeure bien volontiers à votre disposition en cas de difficulté à retrouver ou rechercher un document.

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 031-2023 de M. Barbuzzi intitulée « Promenade des Orpailleurs, une voie verte... avec quel impact écologique ? »

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 16 février 2023, traitant des problèmes liés à la voie verte d'agglomération sur Carouge, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

La Voie Verte d'Agglomération (VVA) est un projet pensé à l'échelle de l'agglomération, inscrit dans les planifications cantonales et dont l'intérêt a été reconnu par la Confédération. Il vise à offrir un axe de transport dédié aux piétons et aux vélos sur un itinéraire continu en site propre de plus de 20 km entre la région d'Annemasse et celle de St-Genis-Pouilly. Les travaux réalisés le long de l'Arve sur notre territoire répondent à cet objectif.

Le Conseil municipal a voté début 2019 à l'unanimité moins 1 abstention le crédit de réalisation du tronçon sis sur le territoire communal entre le quai du Cheval Blanc et le pont de la Fontenette. Le projet soumis au Conseil municipal prévoyait deux zones de circulation (piéton-vélo) pour une largeur totale de 5 mètres. Le dossier déposé en autorisation de construire en septembre 2020 a repris ce gabarit à l'identique avec le principe de séparation des flux discuté en commission.

Une modification majeure est, il est vrai, intervenue lors du processus de mise en œuvre du projet et cela concerne l'impact sur la végétation existante de part une diminution de la zone de défrichement initiale, une réduction de l'emprise du chantier et la mobilisation de solutions constructives moins invasives. Comme le Conseil administratif l'a communiqué à plusieurs reprises, les interventions sur les berges ont fait l'objet d'une analyse fine et détaillée, ce qui a permis de réduire considérablement la zone de défrichage et le nombre d'arbres coupés, dont des arbres majeurs, par rapport aux autorisations en force. Pour mémoire, sur le tronçon entre le parc de Noie tes Puces et la clinique, nous avons pu par exemple réduire le nombre d'abattages initialement prévus d'environ 95 à 15 (- 80%).

En ce qui concerne l'impact sur les milieux naturels, le dossier d'autorisation a été préavisé par les services compétents de l'Etat (office cantonal de l'environnement, office cantonal de l'agriculture et de la nature). Dans ce cadre, l'Etat a déterminé que le projet avait un impact acceptable sur l'aire naturelle du bord de l'Arve, lequel par ailleurs n'accueille aucune espèce protégée. D'autre part, l'association ProNatura a été consultée lors de l'instruction du dossier et a informé le Département du territoire que les aménagements prévus n'apportaient pas de remarques particulières si ce n'est des recommandations concernant le maintien du corridor à faune existant et sur des questions d'éclairage.

Concernant les compensations pour les arbres abattus, 21 seront replantés sur place, et une centaine dans le secteur du bout du monde à proximité de l'Arve. A cela s'ajoute un millier d'arbustes. Concernant la biodiversité, les nombreux arbres qui seront plantés sur les berges de l'Arve le long de la VVA à Carouge contribueront à initier la régénération du cordon boisé et garantir ainsi durablement les fonctions de ce secteur en matière de maintien de la biodiversité.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

## **Nouvelles questions des membres du Conseil municipal**

### Questions écrites

#### Le PLR : Une coopérative d'habitation carougeoise oui, mais quand ?

Les membres de ce Conseil se souviennent que lors de la séance du 15 mars 2018 le Conseil avait approuvé l'acquisition par la délibération administrative 115/2018R de la parcelle numéro 539 sise 11 chemin de Pinchat à Carouge, propriété de l'état de Genève, pour un montant de 6'790'000 CHF.-. Cette délibération prévoyait dans ses invites l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent et la réalisation par une coopérative d'habitation, moyennant une rente de superficie. La parcelle acquise est au bénéfice d'un plan localisé de quartier PLQ 29'775, adopté par ce Conseil municipal dont le préavis favorable a été transmis par la Commune à la direction de l'office de l'urbanisme le 21 juin 2012. Ce PLQ prévoit la création de quatre immeubles de logements dont les 3 premiers en propriété par étage a été réalisé dans l'opération des clos de Pinchat et le dernier immeuble en logement doit être réalisé sur la parcelle acquise par la Commune. Un concours d'appel à coopératives et projet a été lancé en septembre 2020. La Commune a décidé à l'issue de ce concours le droit de superficie distinct et permanent à l'association de 2 coopératives d'habitation : la coopérative équilibre et la primo coopérative Chatpin. Le projet lauréat après la conclusion du DSDP peut dès lors être déposé directement en autorisation de construire, somme toute rien de bien compliqué et tout à fait standard à Genève. Mais le petit train des années passe 2021 2022, etc. Pour rappel cette parcelle ne nous rapporte rien depuis 2018. En imaginant la procédure demain de l'autorisation

d'environ deux ans et la réalisation d'environ deux ans, c'est presque dix ans de rente qui ne seront pas perçus par la Commune.

Questions :

- 1) Peut-on savoir où en sont les démarches de la signature des promesses de DSDP et la préparation de la requête de l'autorisation de construire ?
- 2) Quel est le planning envisagé pour la construction des immeubles et la mise en location des logements par les coopératives à leurs coopérateurs ?
- 3) A quel moment peut-on envisager de percevoir une rente ?
- 4) Peut-on envisager une rente rétroactive ?
- 5) Les coopérateurs ont-ils toujours la capacité financière de porter le projet vu le renchérissement des taux ?

#### Le parti socialiste : Immeuble 43 rue Vautier, servitude de passage

Depuis un certain temps, il ne paraît plus possible de pouvoir emprunter le droit de passage à usage public existant qui traverse au niveau du rez-de-chaussée ce bâtiment. Rappelons ici que cet immeuble qui avait à son origine une vocation de dépôt industriel a été transformé vers 1985 en loft aménagé à usage d'ateliers et partiellement en logements. La servitude à usage public constituée alors devait faciliter l'accès au petit parc public réaménagé sur l'autre face du bâtiment et donner aussi un passage au groupe de bâtiments édifiés à la rue des Menuisiers, tout comme à la crèche du même nom. Cette servitude s'inscrit dans la volonté de rendre accessible des espaces publics carougeois, reliant aussi la cour du triangle devenue un havre de calme au centre de Carouge. Malheureusement, il s'avère que depuis le départ du graphiste Roger Pfund, qui occupait un loft, de nouveaux habitants auraient tendance à privatiser entièrement les espaces concernés. Ainsi, on constate que fréquemment des automobiles sont stationnées côté rue de façon souvent continue à l'emplacement de l'espace donnant accès au passage. Par ailleurs, aucune indication n'indique sur place clairement l'existence de ce droit de passage. Le Conseil administratif peut-il nous renseigner à ce sujet afin de clarifier en particulier les points suivants :

- 1) S'agit-il d'une posture délibérée du propriétaire de cet immeuble qui souhaiterait un abandon de cette servitude ou bien est-ce le fait d'une simple négligence ?
- 2) En décourageant ainsi toute personne souhaitant rejoindre le parc public situé à l'arrière de cet immeuble, quelles seraient dans le temps les chances d'une extinction de ladite servitude ?

#### Questions orales

##### M. Morex : Orage

M. Morex sait qu'il passe un peu pour l'empêcheur de tourner en rond de ce Conseil municipal, mais il a essayé de faire un peu d'humour ce soir dans l'intitulé de ses questions – qu'on n'y voie aucune animosité, il s'agit simplement de questions d'ordre financier. Le sujet de sa première question est tellement nébuleux qu'il souhaiterait savoir quel est le coût des nuages blancs la journée et de couleur atténuée la nuit, à la rue Saint-Joseph, qui ont été créés par une artiste.

Mme Lammar donnera le coût exact lors du prochain Conseil municipal. Elle rappelle que le concept des décorations de la rue Saint-Joseph a été présenté en commission, notamment ce projet de l'artiste Sophie Guillot qui s'appelle « Nébuleuse ».

M. Morex ne faisait aucun reproche à Mme Lammar. Il voulait juste connaître la part de cette réalisation dans la ligne budgétaire.

#### M. Morex : La Grande Houppes

M. Morex est ici bien plus positif, parce que non seulement l'exposition « La Fête à Titeuf » a commencé le 1<sup>er</sup> mars, date de son anniversaire, mais elle est extraordinaire. Il souhaiterait en connaître le coût.

Mme Lammar indiquera le coût lors d'un prochain Conseil municipal, étant précisé que la participation carougeoise était conséquente, mais pas majoritaire dans ce projet, qui est l'initiative de l'association « La Fête à Titeuf ». Cette association a accompli un travail considérable pour récolter des fonds.

M. Morex souligne qu'il ne s'agissait pas d'un reproche, mais uniquement d'une question budgétaire.

#### M. Cherix : Maison Pertin

M. Cherix a été sollicité par des habitants de son quartier qui se demandent où en est le projet culturel de la maison Pertin.

Mme Lammar avait eu l'occasion de l'évoquer brièvement en commission Constructions et logements quand le concept BIM avait été présenté. Pour rappel, ce concept permet de modéliser un bâtiment dans un projet d'architecture, afin que tous les acteurs le décortiquent. Il permet de répertorier tous les éléments constructifs dudit bâtiment, pour mieux gérer sa rénovation et, ensuite, son fonctionnement et son entretien. Le concept BIM sera testé sur la maison Pertin. La modélisation permettra de voir comment rénover ce bâtiment et de discuter de son affectation future, sachant que M. Pertin a légué à la Commune sa maison dans le but que celle-ci soit affectée à un projet culturel ou social. Il faut aussi savoir que les lois en matière de logement devront être prises en considération dans le cadre du futur projet.

#### M. L. Antonioli : Accès personnes à mobilité réduite

M. L. Antonioli signale que, ce 11 mars, le conservatoire de musique avait organisé une journée portes ouvertes. L'accès au conservatoire se fait par la cour intérieure du triangle. L'un des amis de M. L. Antonioli, en fauteuil roulant, n'a pas pu y accéder seul, parce qu'il faut franchir des marches le long de la façade. Or, le 22 janvier 2022, le PLR avait déposé une motion pour une ville adaptée aux personnes à mobilité réduite et malvoyantes. Cette motion avait été renvoyée au Conseil administratif pour traitement. M. L. Antonioli souhaite savoir si des travaux sont prévus pour permettre l'accès au centre musical.

Mme Lammar répond par la négative, en tout cas pas dans l'immédiat. Ces anciens bâtiments doivent faire l'objet d'une étude particulière pour voir comment permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder, par le biais par exemple d'une rampe.

M. L. Antonioli demande ensuite si le Conseil administratif peut présenter au Conseil municipal les mesures qui ont été prises depuis janvier 2022 pour donner suite à la motion. Il serait intéressant de connaître les travaux qui ont été entrepris depuis plus d'une année pour l'accès des personnes à mobilité réduite à certains sites.

Mme Lammar le fera volontiers en commission, quand une date sera disponible.

#### M. L. Antonioli : Gradins salle des fêtes

M. L. Antonioli rappelle que la salle des fêtes a été rénovée. C'est une réussite, mais elle comporte de nombreux gradins qui peuvent être un peu périlleux, suivant l'heure et suivant l'état dans lequel on se trouve. A l'époque, des barrières étaient installées. Elles ont été enlevées. Malheureusement, une personne a chuté, très récemment, dans ces gradins. M. L. Antonioli souhaite savoir si d'autres incidents sont survenus. Si tel est le cas, il invite le Conseil municipal à mettre en place une signalétique et à faire de la prévention pour sensibiliser les personnes à cette particularité de la salle communale.

Mme Lammar n'a pas eu écho d'incidents majeurs. Après l'ouverture de la salle des fêtes, un autocollant a été apposé pour signaler le bord de la marche, qui était peu visible. Par ailleurs, lors de la rénovation, la fosse a été reconstruite moins profonde et les marches sont désormais de grandeur égale, ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne salle des fêtes. La Commune étudiera l'opportunité d'ajouter une signalétique supplémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h45.